

SEANCE DU 12 MARS 2026

L'An deux mil vingt-six 12 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Etaient présents : 8

H. Rault, A. Coudray, P. Souchu, V. Elshout, J. Brézel, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Hodouin,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, T. Fretay

Etaient excusés : 2

S. Servais, T. Fretay

Monsieur Brézel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 5 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 5 février 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 5 février 2026 est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Unique Financier 2025 budget Commune
- Vote du Compte Unique Financier 2025 budget Assainissement
- Vote du Compte Unique Financier 2025 budget Lotissement le Bosquet 2
- Devis peintures extérieures logement situé 5 lotissement le Grandes Ballues
- Devis complémentaire étude géotechnique lotissement le Bosquet 2
- Tarifs location salle culturelle
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptes financiers uniques définitifs de 2025 n'étant pas revenus du service de gestion comptable, les votes des CFU ne peuvent avoir lieu.

Les CFU seront donc étudiés par la prochaine municipalité

Délibération n°2026-03-01

DEVIS PEINTURES EXTERIEURES LOGEMENT SITUE 5 LOTISSEMENT
LES GRANDES BALLUES

Monsieur informe l'assemblée que le nouveau locataire prendra possession du logement situé 5 lotissement les Grandes Ballues le 13 mars. Les menuiseries extérieures se trouvent en très mauvais état depuis des années, et les sanitaires ont besoin d'un rafraîchissement. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Ferron qui propose de réaliser ces travaux pour un montant de 3 666.61 HT soit 4 033.27 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

Délibération n° 2026-03-02

DEVIS COMPLEMENTAIRE ETUDE GEOTECHNIQUE LOTISSEMENT LE
BOSQUET 2

Une erreur a été commise dans l'élaboration du permis d'aménager du futur lotissement. En effet, 2 lots sont destinés à accueillir 4 pavillons Fougères Habitat, il faut donc prévoir plus de câblage fibres pour les 2 habitations supplémentaires. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis complémentaire de SOLUTEL, cabinet d'étude choisi par délibération n° 2026-01-03 en date du 29 janvier 2026. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis SOLUTEL d'un montant de 184.00 € HT soit 220.32 € TTC.

Délibération n° 2026-03-03

TARIFS LOCATION SALLE CULTURELLE

La salle culturelle étant redevenue fonctionnelle, les élus débattent sur les tarifs à appliquer.

Location personne de la commune : 50.00 €

Location personne hors commune + prestation commerciale : 100.00 €

Délibération n°2026-03-04

MODIFICATION N°1 MARCHE ETUDE DE REVITALISATION DE CENTRE
BOURG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la modification de marché N°1 du cabinet Fais la Ville, chargé de l'étude de revitalisation du centre bourg.

Cette modification consiste en la modification de prolongation de la durée de l'étude de 3 mois et donne des précisions sur le montant HT et TTC du marché, un des cotraitants n'étant pas assujettis à la TVA.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette modification à l'unanimité.

Délibération N° 2026-03-05

DEMANDE DEDOMMAGEMENT LOCATION SALLE EXTERIEURE POUR RECEPTIONS AMIS DE STEINFELD EN 2024 + LOCATION SALLE POUR ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant Du comité de jumelage de Chauvigné qui demande à bénéficier d'une subvention comme dédommagement de l'utilisation d'une salle des fêtes.

Le comité de jumelage a dû organiser en 2024, la soirée officielle de jumelage Steinfeld-Chauvigné, dans une commune située à proximité de Chauvigné. L'association demande à bénéficier de la prise en charges des frais de location, à savoir 504 €.

L'association a de plus dû organiser son assemblée générale 2025 à l'Auberge de la Maison neuve et a dû régler la somme de 50 €. L'association demande également à être dédommager de cette somme.

Le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 554.00 € à l'association du comité de jumelage, correspondant aux frais de locations de 2024 et 2025.

Délibération n° 2026-03-06

DEMANDE SUBVENTION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, d'un courrier émanant du comité des fêtes de Chauvigné qui sollicite de la part du conseil municipal une subvention exceptionnelle idéalement la même que celle attribuée en 2025. La fête aura lieu les 4 et 5 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter sa décision. En effet le bilan 2025 n'étant pas détaillé, le détail sur chaque manifestation sera réclamé à l'association. Cette demande sera réétudiée par la prochaine municipalité.

S. BATAIS	J. BREZEL	E. CHEVALIER	A. COUDRAY
C. DUCHENE	V. ELSHOUT	T. FRETAY	M. GAZENGEL
J. HODOUIN	H. RAULT	S. SERVAIS	P. SOUCHU